

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 3 septembre 2010 à 8 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4  
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 3.0 Période de questions
- 4.0 Adoption – Règlement numéro 2010-551
- 5.0 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2010-09-101

1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2.0 **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du Conseil a été signifié à tous les membres du Conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2010-09-102 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu à l'unanimité de suspendre la séance à 8 h 45.

2010-09-103 **REPRISE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu à l'unanimité de reprendre la séance à 9 h 45.

2010-09-104 4.0 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-551 VISANT À DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES, UN EMPRUNT DE 2 729 356.18 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 21 mai 2010;

**CONSIDÉRANT** que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement numéro 2010-551 a été mentionné à haute voix;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michel Gohier, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro 2010-551 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection de rues, un emprunt de 2 729 356.18 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2010-09-105

5.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 9 h 50, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*